Les 28 et 13 jours

Paris, 21 mars. — On sait que la commission sénatoriale des finances a rejeté la réduction de crédits votée par la Chambre pour la diminution des périodes de 28 jours et la suppression des 13 jours.

M. Waddington expose comme il suit les raisons qui ont guidé la commission : « Si les auteurs des propositions qui ont amené cette réduction de crédits désirent le changement de l'article 49 de la loi de 1889, rien ne les empêcherait d'user de leur prérogative d'initiative pour saisir la Chambre ; mais le Sénat ne saurait consentir à accepter ou même à discuter, à propos de la loi budgétaire et sans examen préalable, par les Commissions compétentes, une réforme de la loi sur le recrutement de l'armée.

Les affaires de Chine

PLUS DE 20,000 SOLDATS EN REVOLTE

Hong-Kong, 21 mars.— Des informations dignes de foi, venues de Canton, annoncent que le vice-roi a reçu de Long-Tchau, localité située sur la frontière de l'Annam, un télégramme suivant lequel toutes les troupes constituant l'armée du maréchal Sou se seraient jointes aux rebelles.

Si le fait est exact, les rangs de ces derniers se trouveraient accrus de 20,000 hommes armés et instruits à l'européenne et capables de mettre en déroute toute armée composée de soldats chinois.

Le télégramme ajoute que le pays est mûr pour la rébellion. Les actes de brigandage sont fréquents. En outre, la sécheresse continue, empêchant la semaille du riz de printemps, les cultivateurs se sont faits voleurs, et l'on craint une famine.

Les gens bien informés considèrent qu'une révolte semblable à celle des Tai-Pings est probable.

Les sans travail de Lyon

POURSUITES JUDICIAIRES

Lyon, 21 mars. — Le *Salut Public* dit qu'à la suite du manque de travail, de nombreux chômeurs lyonnais avaient nommé en réunion publique une commission chargée de recevoir les dons en nature ou en argent, et de les répartir entre les malheureux des 2e, 3e et 6e arrondissements. Cette commission avait aussi organisé des cantines gratuites pour les chômeurs.

Or, il y a quelques jours, un chômeur, en pleine réunion publique, accusait de malversation les membres de cette commission. Les commissaires traduisirent leur accusateur en justice de paix, mais là, les accusations furent précisées de façon *telle qu'une information fut ouverte.*

L'enquête a démontré que les faits articulés étaient exacts. Vingt commerçants à leur tour déposèrent plainte entre les mains du procureur de la République.

Tous les livres de comptabilité de la commission, dont le siège était rue de l'Epée, 7, à la Guillotière, ont été saisis.

Une instruction a été ouverte contre sept membres de la commission.

L'alcool industriel

Paris, 21 mars. — M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, a présidé ce matin la première réunion du jury institué en vue du concours international de moteurs et d'appareils employant l'alcool dénaturé, concours fixé dans la deuxième quinzaine du mois de mai.

Le ministre a tout d'abord chaleureusement remercié le comité d'organisation qui a élaboré et arrêté les règlements de ce concours et toutes les conditions relatives aux diverses épreuves, spécialement la course de vitesse et les concours de consommation et de véhicules industriels.

Il a rappelé que le concours international, l'exposition et les différentes épreuves que le jury aura à apprécier ont pour but le développement de la consommation de l'alcool vers les usages de la lumière, le chauffage et la force motrice. Aucune question, a-t-il dit, ne tient dans nos préoccupations une place plus large.

C'est de sa solution que dépend la diminution et la fin d'une grande crise qui affecte la viticulture, les eaux-de-vie de fruits et les alcools du Nord.

Après cette allocution, le jury a élaboré le plan de ses travaux.

Violents orages en Espagne

Séville, 21 mars. — Une violente tempête s'est produite accompagnée de grêle et a inondé les rues. La foudre est tombée en plusieurs endroits sur les tramways électriques donnant de fortes secousses aux voyageurs épouvantés. Les dégâts dans la ville et dans la campagne sont importants.

A Utrera, la grêle est tombée également, après un temps magnifique, blessant plusieurs personnes.

A Ubada, province de Jaen, un violent orage a éclaté. Dans quelques rues, la grêle atteignait 50 centimètres de hauteur. Quelques grêlons pesaient jusqu'à 250 grammes. Les dégâts sont importants.

LA RÉVOLUTION AU VÉNÉZUÉLA

SITUATION GRAVE

New-York, 21 mars. — On télégraphie de Caracas que la révolution gagne chaque jour du terrain au Vénézuéla. Les villes de Barcelona et de Carubano sont assiégées par les révolutionnaires. Barquisimoto est menacé. La situation est extrêmement critique.

Congrès du Commerce et de l'Industrie

Paris, 21 mars. — C'est ce matin, à dix heures, qu'a lieu à l'Hôtel des Agriculteurs, sous la présidence de MM. Baudin et Millerand, la séance d'ouverture du premier congrès des intérêts du commerce et de l'industrie en matière de chemin de fer. Ce congrès a été provoqué par le « Mutuel Transport », qui s'est tout récemment constitué sous le patronage des syndicats professionnels, en vue de l'amélioration des moyens de transport.

Il a été décidé que cette première conférence bornerait ses délibérations à la question des chemins de fer. Le congrès se terminera demain soir par un banquet à l'Hôtel Continental, où se réuniront les membres des chambres de commerce, d'arts et manufactures, d'agriculture, les associations syndicales et les syndicats commerciaux, industriels et agricoles.

Le sultan rouge

Sofia, 21 mars. — Dans son audience d'hier, la cour criminelle a condamné Emroullah agha, intendant de Fuad pacha, à quinze ans de travaux forcés, deux de ses domestiques à dix ans, et cinq autres à des peines moindres.

Le sultan a promulgué un iradé accordant l'autorisation légale à 83 écoles russes de la Palestine fonctionnant jusqu'ici sans autorisation.

Hier, après la cérémonie du baise-main, à l'occasion du Courban Bafram qui s'est passée sans incident, le sultan a reçu les ambassadeurs anglais, français et allemands

Congrégations françaises expulsées de Bavière

Munich, 21 mars. — Le prince Régent vient de refuser de sanctionner l'établissement en Bavière des sœurs de Sainte-Claire, expulsées de France, auxquelles le prince de Tour et Taxis avait offert son château de Zeitzkofen, près d'Helmuhl.

LES CONGRÉGATIONS EN ESPAGNE

Madrid, 21 mars. — Les préfets ont reçu une circulaire qui les invite à ajourner l'application du décret du 19 septembre 1901 sur les congrégations, qui doivent être dissoutes si, dans le délai de six mois — délai expiré hier — elles n'ont pas demandé une autorisation légale.

Cette circulaire enjoint aussi aux préfets de remettre dans le plus bref délai possible au ministre de l'intérieur, une liste précise des associations religieuses existant dans leurs provinces respectives, en détaillant les conditions de leur existence les travaux auxquels elles se consacrent, si elles sont autorisées ou non par ordre royal et si elles ont ou non rempli les formalités prescrites par le décret du 19 septembre.

Le gouvernement estime que ces investigations sont indispensables pour négocier avec le Vatican et pour la future législation sur la matière.

ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Les amis de Flamidien

De plusieurs côtés, on nous signale le « toupet » avec lequel les capucins et autres moines, protégés par M. Motte, s'introduisent maintenant dans les maisons, accompagnés ou non par les curés et vicaires des paroisses.

La calotte donne, en ce moment, un effort considérable.

C'est aux écoles laïques qu'elle s'attaque avec acharnement.

Pour obtenir des secours des « personnes charitables » les familles nécessiteuses doivent livrer leurs enfants aux écoles flamidiennes. Et les femmes des conseillers municipaux républicains à la façon de Lehoucq et de Chatteleyn, ne sont pas les moins ardentes dans cette guerre faite aux écoles laïques.

Les renégats du Conseil municipal n'ont, d'ailleurs été élus par l'Union catholique, que pour cette triste et sale besogne.

C'est pourquoi, en attendant mieux, ils viennent toujours de décider de réduire les portions servies aux enfants des cantines scolaires.

Encore une « promesse solennelle » du maire cosaque, qui est loyalement tenue !

La Botte du Maître

A l'Hôtel de Ville. — Au Bureau de Bienfaisance. — Aux crèches. — Le « Père des Ouvris ». — Bonne leçon.

Nous avons déjà fait la lumière sur les bas procédés de vengeance employés par la bande cléricalo-nationaliste qui règne à l'Hôtel de Ville.

Tous les employés suspectés de socialisme, ou même de sympathie pour l'ancienne administration municipale, ont été plus ou moins frappés ; les uns ont été chassés, les autres déplacés ; ceux-ci ont été « isolés », ceux-là se sont vus tendre des pièges. Sur ce dernier point nous aurons à revenir, lorsque nous pourrons le faire sans danger pour les intéressés.

Dans tout le personnel municipal la terreur règne ; plus un employé n'ose relever la tête sans craindre d'être à son tour victime des représailles féroces de nos édiles calotins.

C'est maintenant seulement que sont appréciées la bonté de Carrette, son affabilité, sa bienveillance et sa courtoisie.

Révérence parler, certains peuvent se dire qu'ils ont changé leur cheval borgne pour un aveugle.

***

Déjà les mœurs cosaques implantées dans les divers services de la ville, ont soulevé de violentes protestations.

Au Bureau de Bienfaisance, un ex-gendarme a reçu la mission de chaparder aux indigents leur carte d'inscription en faisant savoir aux malheureux que la carte ne leur serait rendue qu'après une nouvelle décision de ces « Messieurs » du bureau, et sur le vu d'un « billet de gain. »

M. Motte a promis des économies : il les fera au détriment des pauvres auxquels on diminuera les secours, pour rendre la misère des pauvres diables plus noire, plus lamentable encore.

La méthode des riches est toujours la même : pressurer et tondre la chair à travail, la chair à misère ; M. Motte reste fidèle à ses principes de classe.

***

C'est encore sous le prétexte d'économies que M. Motte et les mauvais *génies* qui l'entourent, ont décidé de réduire le salaire des femmes employées dans les crèches municipales

Ces braves femmes dont le dévouement est réellement digne d'éloges, gagnaient auparavant 780 francs par an, un peu plus de 2 francs par jour, l'Administration municipale cosaque a réduit leur salaire à 590 francs par an, soit 1 fr. 64 par jour, soit une diminution de 190 fr.

Il va bien n'est-ce pas le « père des ouvris ? »

Que devient le « respect des situations acquises ! » tant proclamé par ce sinistre farceur.

***

Puisque nous parlons du « père des ouvris » et de sa fidélité aux principes de la classe qu'il représente, il est juste que nous confirmions nos dire par un nouvel exemple.

Il est de coutume, de tradition, que l'administration municipale accorde aux grévistes des villes environnantes, — qui bien souvent habitent Roubaix, — l'autorisation de quêter dans notre cité.

de Carrette n'a refusé cette autorisation.

Le « Père des Ouvris » a rompu avec la tradition. Il comprend que les « Tapeuses » du Grand Monde quêtent de porte en porte, concurremment avec les capucins allemands, anglais et belges de la rue Saint-Joseph. Mais il ne saurait admettre que des ouvriers, qui ont le toupet de ne pas vouloir se laisser exploiter par leurs patrons, puissent demander à la société de faire acte de solidarité à leur égard.

M. Motte a raison d'agir ainsi. Il était nécessaire que les ouvriers eussent les yeux ouverts sur la faute qu'ils ont commise en se laissant prendre à sa bonhomie de contrebande.

Maintenant qu'ils sont mis à même de juger l'homme, ils seront éclairés sur leur devoir de classe et sur leur conduite future .

La leçon aura été dure : tant mieux si elle porte ses fruits.

JEAN DU PILE.

DANS LES TRAMWAYS

Bruit de grève générale

Le bruit court avec persistance en ville que les employés et ouvriers des tramways seraient sur le point de se mettre en grève.

Nous avons déjà parlé des causes de mécontentement de ces intéressants travailleurs.

Mais rappelons que, par une note qui a été affichée dans les dépôts, la Compagnie a fait connaître qu'elle avait décidé de n'accorder aucune élévation de classe dans le personnel actif de l'exploitation.

Le prétexte invoqué est « l'état stationnaires des affaires »

La Compagnie décide d'attendre la promulgation à « l'Officiel » du décret accordant l'extension de son réseau et la prolongation de ses concessions ; et elle subordonne les augmentations à la prise du décret.

Or, la Compagnie a pris l'engagement d'augmenter les débutants, — embauchés à raison de 3 fr. 50 par jour, — de 0.50 centimes après six mois de stage, le premier janvier écoulé.

Sa situation est prospère, ses actions sont en *hausse, l'exploitation donne des bénéfices.*

C'est donc une décision maladroite qui a été prise.

Nous voulons espérer que la Compagnie reviendra sur cette décision et en cela elle agira sagement.

Elle évitera un conflit qui serait préjudiciable à ses intérêts et dont elle supporterait, seule, la responsabilité devant l'opinion publique.

G. L.

***

On nous communique la note suivante :

— « Le Syndicat des employés et ouvriers de la Compagnie des Tramways sont invités à la réunion syndicale qui aura lieu samedi 22 mars à 10 heures du soir, rue Pellart, 72 à Roubaix.

Ordre du jour : Question des augmentations.

VOL DE BICYCLETTE. — Une bicyclette a été dérobée au préjudice de Mme veuve Lempire, demeurant boulevard de Paris, 16, à Roubaix.

Cette bicyclette avait été louée par une jeune fille, mercredi, vers dix heures du matin.

Depuis celle-ci n'a pas reparu et n'a pas renvoyé la bécane louée.

Plainte a été déposée au 2e arrondissement.

VOL AVEC BRIS DE CLOTURE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des individus inconnus, après avoir enlevé le volé de la vitrine et cassé un carreau chez notre ami Charles Nys, cabaretier, rue Darbo, se sont emparés d'une toile à matelas et de divers objets.

Une enquête a été ouverte.

OHE, COCHER ! — Procès-verbal a été rédigé jeudi contre Georges Dubocquet, 33 ans, boulanger, demeurant rue de l'Ommelet, 206, pour abandon de son cheval attelé à une voiture, lequel s'est emballé et a été arrêté par un inconnu, rue des Fleurs.

UN GAMIN QUI PROMET. — Mercredi soir, vers neuf heures et demie, pendant que la famille *Buysschaert qui tient l'estaminet du Broutleux*, boulevard Gambetta, 59, était à table, quelques pierres jetées du dehors, brisèrent deux vitres du débit. Le délinquant prit la fuite et ne put être connu sur le champ.

Depuis, après enquête, le coupable a été découvert et mis en état d'arrestation, car, en plus du bris de vitres qu'il reconnait avoir commis, il est évadé de l'Assistance publique.

Il se nomme Julien Verbert, 14 ans, sans profession, demeurant boulevard Gambetta, et sera conduit aujourd'hui devant le Procureur de la République.

LES LIVRES DE PRIX. — Les directeurs et directrices d'écoles publiques de Roubaix se sont réunis, hier après-midi, à 4 heures et demie, à l'Hôtel-de-Ville, pour arrêter la liste des livres qui seront décernés comme prix aux enfants de nos écoles laïques.

La réunion était présidée par M. Lehoucq, adjoint au maire, délégué à l'Instruction publique, assisté de M. Bourbon, inspecteur primaire.

PROMENADES PUBLIQUES. — Le petit square de la rue de la Gare, à proximité de la place Chevreul, dans lequel on a installé des bancs, a été *ouvert cette semaine au public*

UNE AGRESSION RUE DU FRESNOY. — Nous avons relaté l'agression dont Mlle Decroo avait été victime le mercredi 19 mars dernier, rue du Fresnoy, de la part de deux individus, qui avaient dérobé son réticule contenant 17 fr. 50

L'un de ces individus, Léopold Vanoverloop, avait pu être arrêté sur le champ, l'autre complice avait pris la fuite.

La police a réussi à mettre la main sur ce dangereux malfaiteur. C'est un nommé Achille Georges Teirlynck, âgé de 17 ans, sans domicile, à Roubaix.

Il a été maintenu en état d'arrestation et sera conduit ce matin à la maison d'arrêt de Lille où son complice a été conduit jeudi dernier.

UN CHEVAL EMBALLE. — Hier soir, vers 5 heures trois quarts, la voiture de M. Losfelt, boucher-chevilleur, stationnait près des Halles Centrales, pendant qu'on déchargeait des viandes.

Soudain, le cheval se débrida et partit à fond de train par la rue de la Tuilerie, puis s'engagea rue de Lannoy, traversa la rue Bernard, et vint s'abattre rue Pierre de Roubaix, contre le mur de *l'usine Wibaux.*

Il est extraordinaire que l'attelage n'ait causé aucun accident de personnes dans ces rues fort populeuses, où passent de nombreux enfants revenant de l'école.

Un porteur aux Halles, Jean-Baptiste X..., qui voulut arrêter le cheval a été renversé et légèrement blessé au genou et à la jambe

Les brancards de la voiture ont été brisés, le cheval a été blessé à la tête et à l'épaule.

CHORALE « LES TROUBADOURS ». — Réunion générale aujourd'hui, samedi, à huit heures et demie.

Paiement des cotisations et vote de festivals.

SOCIETE DE LIBRE-PENSEE SOCIALISTE « NI DIEU NI MAITRE ». — La réunion générale aura lieu le dimanche 23 mars 1902, à sept heures du soir, à la Paix.

Ordre du jour : Choix d'un local. — Banquet du Vendredi dit Saint. — Elections complémentaires pour la commission. — Le livret sera exigé à l'entrée.

Avis aux parents. — L'assortiment le plus complet de costumes pour *communiants* et *communiantes* et de TOUT ce qui concerne la communion, se trouve aux *Galeries Lilloises.*

Libre-Pensée Roubaisienne

Le banquet du vendredi dit saint aura lieu au siège de la société, 104, rue de l'Alma, à l'estaminet H. Carrette.

La cotisation est fixée à 1 fr. 25 pour les hommes, et 0 fr 75 pour les citoyennes.

Théâtres et Concerts

GRAND-THEATRE HIPPODROME.— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est décidément le dimanche 23 mars prochain, à huit heures et demie, qu'aura lieu la représentation de « L'Affaire Mathieu », comédie-vaudeville en trois actes, de Tristan Bernard.

CHEZ LES LAIQUES. — Le concert de l'Orphéon des Instituteurs et des Institutrices de Roubaix, Tourcoing et environs, aura lieu *dimanche prochain, 23 mars, à 3 heures, à l'Hippodrome.*

CIRQUE. — Le grand cirque du Nord, direction H. Dekock, donnera des représentations à l'Hippodrome de Roubaix, pendant la foire.

Débuts, le 5 avril ; pantomime militaire : « Napoléon », avec 150 enfants.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 21 mars 1902

Naissances. — Emile Chevalier rue des Longues-Haies, 353, cour Jénart, 10. — Maurice Vanlede, rue de Mons, cour Delannoy, 9. — Emile Plouvier, boulevard du Calteau, 35. — Agnès Toulemonde, rue Charles Quint, 14. — Suzanne Crochon, boulevard de Beaurepaire, 54 — Louisa Démessine, rue du Fort, cour Desurmont, 9.

Décès. — Catherine Mercier, 76 ans, ménagère, rue Chapelle-Carette, 75. — Berthe Vergin, 2 mois, rue de la Conférence, 5. — Robert Verwaerde, 9 mois, rue Eugène Motte, 4e maison de la Ruche.

TOURCOING

TENTATIVE DE VOL AU GYMNASE

Voleurs surpris. — Coups de revolver. — Chasse à l'homme.

La nuit dernière, les habitants du quartier centre de la ville étaient réveillés en sursaut par des décharges de revolver.

Déjà, certains présumaient un crime. Il n'en était heureusement rien : c'étaient des agents qui poursuivaient des malfaiteurs et tiraient des coups de feu pour obtenir du renfort.

Voleurs surpris

Vers trois heures du matin, les agents Jules Wattel et Albert Walcke, étant en patrouille, entendirent du bruit dans le local de la Société de gymnastique « l'Union Tourquennoise », situé rue Verte.

La porte de cet immeuble étant fermée, ils éveillèrent M. Warrhem, cabaretier en face, qui en tient les clefs.

Les agents pénétrèrent dans le gymnase et aperçurent alors un individu qui fuyait par une fenêtre, située à une hauteur de trois mètres.

L'individu se laissa tomber et s'enfuit à toutes jambes par les rues de la Cloche et la Grande-Place, ayant à ses trousses les agents qui tiraient en l'air pour attirer l'attention de leurs collègues.

Pendant ce temps, un autre individu qui se tenait caché dans le gymnase prenait la fuite par la porte que les agents, dans leur précipitation à poursuivre le fugitif avaient laissée ouverte.

La poursuite du fuyard se prolongea par la Grande-Place, la rue Carnot et la rue des Orphelins.

Deux autres agents, attirés par le bruit, s'étaient joints à leurs collègues.

La poursuite eut peut-être duré longtemps encore, car le voleur filait bon train, quand, dans la rue des Orphelins où il s'était engagé, surgirent les agents Leman et Six qui lui barrèrent la route et l'empoignèrent.

Le malfaiteur n'opposa aucune résistance, et se laissa conduire à la permanence.

Interrogé par M. Spéneux, commissaire de police, il déclara se nommer Pierre Lefère, 19 ans, demeurant rue de Tourcoing, à Roubaix.

Au moment de son arrestation ,il était porteur d'un formidable casse-tête.

Cet individu est très mal noté. Il a déjà été impliqué dans plusieurs affaires de vol.

La police croit connaître son complice, qui aurait quitté les environs, se sentant suspect.

Dans le local de « l'Union Tourquennoise », les voleurs ont fracturé une armoire et un bureau. Ils avaient préparé une petite boîte contenant des médailles et une somme d'argent, qu'ils se disposaient à emporter, quand les agents vinrent les déranger.

Ils ont pénétré dans la maison, en escaladant la fenêtre par laquelle Lefère a pris la fuite.

Dans la journée d'hier, M. Spéneux, commissaire de police, s'est rendu au domicile de ce dernier pour y perquisitionner.

La police espère mettre la main sur l'autre malfaiteur, qui est aussi très mal réputé.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nous recevons la communication suivante :

« La commission administrative du Bureau de bienfaisance ayant eu connaissance d'un placard *répandu en ville au sujet de décisions que certains* ont pris plaisir à interpréter inexactement, avec autant de malveillance que de perfidie, tient à déclarer :

» 1° Que les minimes rectifications opérées par elle, lors de son avant-dernière assemblée, dans les secours attribués à des ouvriers sans travail, ont été uniquement inspirées par l'obligation où elle se trouve d'appliquer le règlement :

» 2° Que tous les pères de famille privés de travail sont traités sur le pied d'égalité et touchent des secours en rapport avec l'importance numérique de leur famille, en tenant compte des ressources qu'on leur connaît.

» Elle n'a pas besoin d'ajouter que le maire de la Ville est complètement étranger aux décisions prises par l'assemblée des administrateurs et que jamais ceux-ci n'ont essayé d'influencer les ouvriers que les conflits du travail réduisent à solliciter leur assistance.

» *Elle s'en rapporte à l'honnêteté et au bon sens* des habitants pour faire justice d'aussi odieuses allégations.

» *La commission administrative.* »

Voilà, certes, un bien malencontreux règlement que celui qui oblige le Bureau de bienfaisance à réduire ses secours, cependant de plus en plus nécessaires aux grévistes.

Les administrateurs de cette institution seront, sur ce point, de notre avis

Quant à la pression que nous avions dénoncée, elle nous avait été confirmée par les grévistes, qui n'avaient, du reste, aucun intérêt à se plaindre *sans raison.*

EXPLOSION DE GAZ. — Avant-hier soir, vers cinq heures, deux zingueurs, Albert Pollet, 21 ans, domicilié rue Faidherbe, et Jules Dujardin, 18 ans, rue de Valmy, 9, travaillant pour le compte de MM. Pollet et Henri, ferblantiers, étaient occupés à la pose d'un appareil dans l'établissement de la « Goutte de Lait », rue Jacquard, 28, quand soudain une explosion de gaz se produisit, et les deux ouvriers furent brûlés à la figure.

Fort heureusement, les brûlures ne sont pas graves, et, selon le docteur Debuchy, qui a soigné les blessés, ceux-ci pourront dans une douzaine de jours reprendre leur travail.

CHORALE « LA FRATERNITE OUVRIERE ».— Aujourd'hui, samedi, à huit heures du soir, répétition de la chorale « La Fraternité Ouvrière », au siège, rue du Brun-Pain, 75 *bis.*

Les citoyens désireux d'en faire partie sont priés de s'y faire inscrire le plus tôt possible, car le chœur du *Drapeau rouge* va être mis à l'étude.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. — Demain, dimanche, à trois heures du soir, réunion de la 5e section du Parti ouvrier français, chez le *citoyen Constant Flament, rue du Brun-Pain, 75 bis*

Ordre du jour : Compte rendu des délégués du comité électoral des élections législatives .

UNION DES TRAVAILLEURS (Chambre syndicale des Ouvriers du Tissu). — *Les adhérents de l'Union des Travailleurs* sont convoqués pour l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu demain, dimanche 23 mars 1902, à cinq heures du soir, au siège du syndicat, rue du Brun-Pain, 75 bis.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux. — 2. Compte-rendu moral et financier. Bourse du Travail. — 3. Propositions diverses.

Les cartes d'adhérents seront rigoureusement exigées à l'entrée.

Nota. — Tout sociétaire qui manquera à deux assemblées générales consécutives ne pourra participer à la Caisse de secours pendant cette année.

Savon Princesse Makoko, parfum nouveau

ÉTAT CIVIL

De TOURCOING du 21 mars 1902

Naissances — Gaston Lemay, rue du Tilleul, 62. — Félix Lafite, rue Larocheloucauld. — Henri Cordonnier, rue Lacépède, 4. — Georges Parent, rue de Gand, 768.

Décès. — Marie Seynhaeve, 6 ans, rue de Cassel, 20. — Adolphine Deleu, 1 an, rue de Commines, 22. — Marie Vandecasteele, 33 ans, rue Nationale, 122. — Pauline Devos, 65 ans, rue de Menin, 205. — Marie Chantry, 6 mois, rue du Dragon, 94. — Marie Duponcheel, 26 ans, rue des Maraîchers.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL du 21 mars. — *Naissance.* — Jean Lemaire, rue du Nord, 3.

WASQUEHAL

ETAT CIVIL du 21 mars. — *Naissance.* — Théophile Lannoy, rue de Lille.

Décès. — Charles Baelde, 5 jours, rue de la Mairie.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Le nommé Louis Descamps, 35 ans, journalier, demeurant à Croix, travaillant à la fabrique de pétrole de Croix-Wasquehal, s'est écrasé le médius droit en manœuvrant un wagonnet. L'amputation *du médius a dû être faite de suite.* Un mois d'incapacité de travail.

LYS

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. — Les groupes « L'Avant-Garde », « La Liberté » et « L'Egalité » se réuniront en assemblée générale le dimanche *23 mars, à trois heures de l'après-midi, chez le* citoyen Gustave Mahem, à l'estaminet du «Cochon Rouge», rue du Vert-Pré (près de la barrière).

Tous les camarades sont invités à assister à cette réunion qui a une grande importance.

Les camarades qui veulent faire partie du groupe qui est en formation chez le citoyen Alphonse Vergeylen, sont invités à assister à la réunion qui se fera dimanche 23 mars, à six heures du soir.

Une délégation des groupes *L'Avant-Garde, La Liberté* et *L'Egalité* assistera à la réunion pour la *formation de ce dit groupe.*

Savon Paris-Ménage pour linge et laines

OCCUPATION chez soi, indépendante, agréable, sérieuse, facile à *dames, demoiselles* et MM. voulant utiliser leurs loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois s. r. product. Ecrire à l'Entreprise Nilé « Au Sacré-Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

LE NORD

LILLE

Une grève aux tramways

Hier, dans l'après-midi, trente ouvriers terrassiers, employés à la confection de la voie du tramway, rue Royale, ont cessé le travail.

Ces ouvriers gagnent 55 centimes par heure, ils demandent un salaire de 40 centimes.

Ils se sont rendus à Wambrechies pour demander aux terrassiers qui, aux mêmes conditions qu'eux, procèdent à la réfection de la voie dans cette localité, de s'unir à eux dans leurs revendications.

Les vingt-deux ouvriers de Wambrechies se sont joints aux trente de la rue Royale, et se sont mis en grève.

Ils ont décidé d'envoyer dans la soirée une délégation à la direction de l'entreprise, rue d'Anjou.

La délégation, partie de l'Hôtel des Syndicats, *s'est rendue à la direction de l'entreprise.* Elle a été reçue par le sous-directeur en l'absence du directeur.

Le sous-directeur a envoyé les grévistes au chef de chantier. Celui-ci a déclaré que tous les ouvriers qui avaient cessé le travail seraient renvoyés.

Mais on attend pour régler ce conflit le contrôleur des travaux qui était attendu dans la nuit, retour de Valenciennes.

Il faut espérer qu'il se rendra mieux compte de la situation que le sous-directeur et le chef de chantier et que cette grève sera terminée aujourd'hui à la satisfaction des ouvriers .

GALANT PERSONNAGE. — Sous ce même titre nous avons relaté hier, les brutalités commises par un nommé Alexandre Desprez, 26 ans, rattacheur, 70, rue de Flandre, sur sa maîtresse, la nommée Valéry Minne, 25 ans, fille soumise, 27, rue des Etaques.

La police du 3e arrondissement a arrêté ce peu intéressant personnage, et l'a fait écrouer sous la double inculpation de vagabondage spécial et violences.

JEUX DANGEREUX. — M. le commissaire de police du 7e arrondissement, a dressé contravention au nommé Henri Roos, 18 ans, rue du Pôle-Nord, cité Desmedt, 7, pour blessures par imprudence à Mademoiselle Germaine Deligny, 15 ans, demeurant dans la même cité.

LES PROFESSIONNELS DU VOL. — La police recherche activement le sieur Emile Vanderdonck, 24 ans, tailleur d'habits, rue Rubens, cité de la Coopérative, 2, actuellement en fuite, pour vol de vêtements et d'objets divers.

Vanderdonck a volé tout cela à Mme Lemenn, marchande ambulante de confections, demeurant rue des Guinguettes, cour Chartiaux, 8.

Le montant du vol s'élèverait pour les vêtements et les objets à 107 francs et il aurait en outre dérobé une somme de 60 francs environ.

UN COURAGEUX CITOYEN. — Hier vers, 11 heures du matin un attelage à 2 chevaux appartenant à M. Crépy, 10, place aux Bleuets, stationnait rue du Bourdeau.

Soudain et on ne sait pourquoi les chevaux prirent peur et s'emballèrent, se dirigeant à une vive allure vers la rue de Tournai.

M. Beugne conducteur des tramways, s'élança à la tête des chevaux et fût assez heureux pour les maîtriser.

Toutes nos félicitations à ce courageux citoyen, car grâce à lui nous n'avons aucun accident à déplorer.

CHRONIQUE THÉATRALE

LE BILAN DE LA SAISON LYRIQUE

Il n'a pas été monté moins de 45 ouvrages lyriques au cours de cette saison qui s'achève.

Les joyeux « Fêtards » détiennent le record du nombre des représentations : ils auront été joués 16 fois.

Ces deux partitions exquises, qui semblent n'avoir pas été goûtées suffisamment par le public lillois : « Hœnsel et Gretel » et « Griselidis », ont obtenu sept représentations chacune.

« Le Pompier de Service » a eu également sept représentations. « La Péricholé » a été jouée six fois.

Ont eu cinq représentations : « Faust », « La Bohême », « Les Mousquetaires au Couvent », « La Belle Hélène ».

Viennent ensuite :

« Princesse d'Auberge », « Louise », « Charlotte Corday », « Carmen », « Mignon », « La Grande Duchesse », avec quatre représentations.

« Cavalleria Rusticana », « Paul et Virginie », « Manon », « Les Cloches de Corneville », « La Mascotte », « La Fille de Mme Angot », « Les Noces de Jeannette », « Le Grand Mogol », avec trois représentations.

« Si j'étais Roi », « Le Barbier de Séville », « Le Maître de Chapelle », « Samson et Dalila », « Mireille », « La Fille du Régiment », « La Traviata », « Lakmé », « Le Voyage de Corbillon », « Mam'zelle Nitouche », « Les Petites Brebis », « Boccace », « La Timbale d'Argent », avec deux représentations.

« La Favorite », « Hamlet », « Le Châlet », « Rigoletto », « Le Roi d'Ys », « Bonsoir Voisin », « Les 28 jours de Clairette », avec une représentation.

Des deux ballets, « Fatalidad », a été donné deux fois et « Les Amours de Pierrot », trois fois.

Les nouveautés données ont été :

Avec la troupe d'opéra-comique, « Charlotte Corday », « Hœnsel et Gretel », « Griselidis » ;

Avec la troupe d'opérette, « Les Fêtards », « Le Voyage de Corbillon », « Le Pompier de Service » ;

Avec le ballet, « Fatalidad » et « Les Amours de Pierrot ».

Nous parlerons demain de la saison dramatique.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Dimanche 23 mars. — LILLE QUAND IL PLEUT, comédie en 2 actes. — LA TRAVIATA, opéra en 4 actes. — LES FETARDS, opérette en 4 actes.

Bureaux à 5 heures. — Rideau à 5 heures et demie. — Places gratuites de 9.201 à 9.600.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

GRAVE ACCIDENT. — Guillaume Auguste, 51 ans, taraudeur à la tuyauterie, demeurant au pont Jacob, voulait remettre une courroie, qui était tombée en marche

Il fut saisi soudain par ses vêtements, et eut le bras droit et la poitrine serrés contre la machine, avant qu'on eût pu le dégager.

Le docteur Derénuy a jugé son état très grave.

ESCAUPONT

CHUTE DE CINQ METRES. — Mercredi, vers dix heures du matin, un ouvrier couvreur, nommé Cavraux, travaillant sur le toit d'une maison, au « Part de la Haut », manqua le pied et tomba d'une hauteur de cinq mètres. Dans sa chute, il s'est foulé le pied et le poignet. On craint en outre des lésions internes.

Cavraux a été ramené à son domicile, à Fresnes, rue des Postes, par la voiture de M. Foucart-Boone.

BRILLON

PENDANT LE SALUT. — Jeudi soir, pendant que M. le curé Dumont et sa bonne, Mlle Duhaillon, étaient au salut, un voleur resté inconnu, après avoir escaladé le mur est entré dans le presbytère en cassant une vitre.

Il fouilla consciencieusement tous les meubles, bouleversa les armoires, sans trouver d'argent, mais il se rabattit sur les montres de M l'abbé et de la servante, l'une en or, l'autre en argent, d'une valeur totale de 430 francs.

Une enquête est ouverte à la gendarmerie pour retrouver le ou les auteurs de ce sacrilège (?) larcin.

Les bigotes de l'endroit auraient, parallèlement, nous dit-on, commencé une neuvaine à Saint-Antoine de Padoue

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY

VOL D'UN BILLET DE CENT FRANCS. — Il y a quelques jours, les époux Ethuin, débitants, rue de Saint-Quentin, s'apercevaient qu'un billet de cent francs qu'ils avaient mis de côté, avait disparu. Leurs soupçons se portèrent sur un nommé B... ; qui prenait table chez eux, lequel, depuis plusieurs jours, se livrait à des dépenses exagérées.

Ces soupçons étaient justes car B... était réellement le coupable ; se voyant découvert, il prit la résolution de reporter aux époux Ethuin ce qui lui restait du billet, en promettant de rendre ce jour-là ou le lendemain, ce qu'il en avait distrait. Comme il n'a point tenu sa promesse, plainte a été portée contre lui et il aura à répondre de sa mauvaise action devant le tribunal .

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 21 mars

Présidence de M. VILLETTE, juge

ESCROC RECIDIVISTE.— Longue et fastidieuse audience, à la troisième chambre, dont le rôle, quoique assez chargé, ne présentait qu'un lointain intérêt.

A mentionner pourtant le sieur Alphonse Lefief, de Lille, un chevalier d'industrie de la bonne marque, qui sait se moquer des articles du code *comme un poisson d'une pomme.* Malgré une condamnation en quatre mois de prison pour escroquerie, condamnation qui peut encore sortir son plein et entier effet, malgré le bénéfice du sursis qui lui a été accordé et attendu que ledit sursis n'est pas encore terminé, Lefief s'est livré à nouveau à plusieurs opérations indélicates qui motivent sa nouvelle comparution en justice.

Se présentant chez M. Henri Caby, marchand de chaussures, rue des Chats-Bossus, au nom de M. Courtecuisse, dont il a été l'employé, Lefief s'est fait remettre deux paires de chaussures.

Par le même moyen, il a circonvenu M. Hubatzeck, armurier, Grand'Place, qui lui a confié un revolver de